

APPEL À CANDIDATURE

**PRIX RÉSIDENCE JEUNE
CRÉATION CÉRAMIQUE
EN FÉDÉRATION
WALLONIE-BRUXELLES 2025**

50 jours à l'atelier de Keramis

5^e édition

Inscription pour le 31 janvier 2025



Les Ami·e·s de Keramis, Centre de la Céramique de la Fédération Wallonie-Bruxelles lancent un appel à candidatures pour leur Prix Résidence Jeune Création Céramique en Fédération Wallonie-Bruxelles 2025.

Ce prix a pour vocation de faire découvrir un·e artiste et de le·la soutenir en lui offrant la possibilité de travailler en résidence à Keramis dans le but de réaliser une œuvre originale principalement en céramique. La résidence est de 50 jours à fixer entre septembre 2025 et mars 2026.

PRÉSENTATION DE LA STRUCTURE

KERAMIS MUSÉE, ESPACE D'ART ET DE CRÉATION

Keramis est un musée et un espace de création contemporaine situé à La Louvière. L'institution est attentive au développement et au soutien de la création contemporaine dans le domaine de la céramique. Keramis dispose d'espaces d'expositions, d'un atelier de céramique et d'une résidence d'artistes. La nécessité de poursuivre la création sur le site de l'ancienne faïencerie Boch où Keramis est érigé est au cœur de son projet culturel.



CONTEXTE DE LA RÉSIDENCE

Le but premier de la résidence est de permettre à l'artiste d'exercer son activité de création céramique, de recherche ou d'expérimentation hors de son lieu habituel de création. La présente résidence de création contribue dès lors à lui donner les conditions humaines, techniques, logistiques et financières pour concevoir, achever, produire une/des œuvre(s) en céramique ou pour préparer et conduire un travail original en céramique.



Charlie Voeltzel, Prix Résidence C14 2023, dans l'atelier de Keramis.

Gaëlle Caplet

Gaëlle Caplet, céramiste technicienne, accueille et encadre l'artiste, notamment pour l'accompagner techniquement, partager son expérience en céramique, programmer des cuissons...



Ludovic Recchia

Ludovic Recchia, directeur-conservateur, apporte à l'artiste des conseils artistiques.

ÉQUIPEMENT DE L'ATELIER MIS À DISPOSITION

Keramis offre un espace de travail dédié à la résidence, ainsi que le matériel de l'atelier technique. L'artiste doit avoir les connaissances techniques nécessaires pour utiliser en autonomie les équipements proposés.

tour



shimpo RK 3D

fours



grand électrique H&C

330 litres

70 x 50 x 90 cm

valeur : 55€/biscuit

80€/haute t°



petit électrique H&C

65 litres

40 x 40 x 40 cm

valeur : 30€/biscuit

40€/haute t°



four au bois écologique
(GIREL 3E)

650 litres

100 X 50 X 130 cm

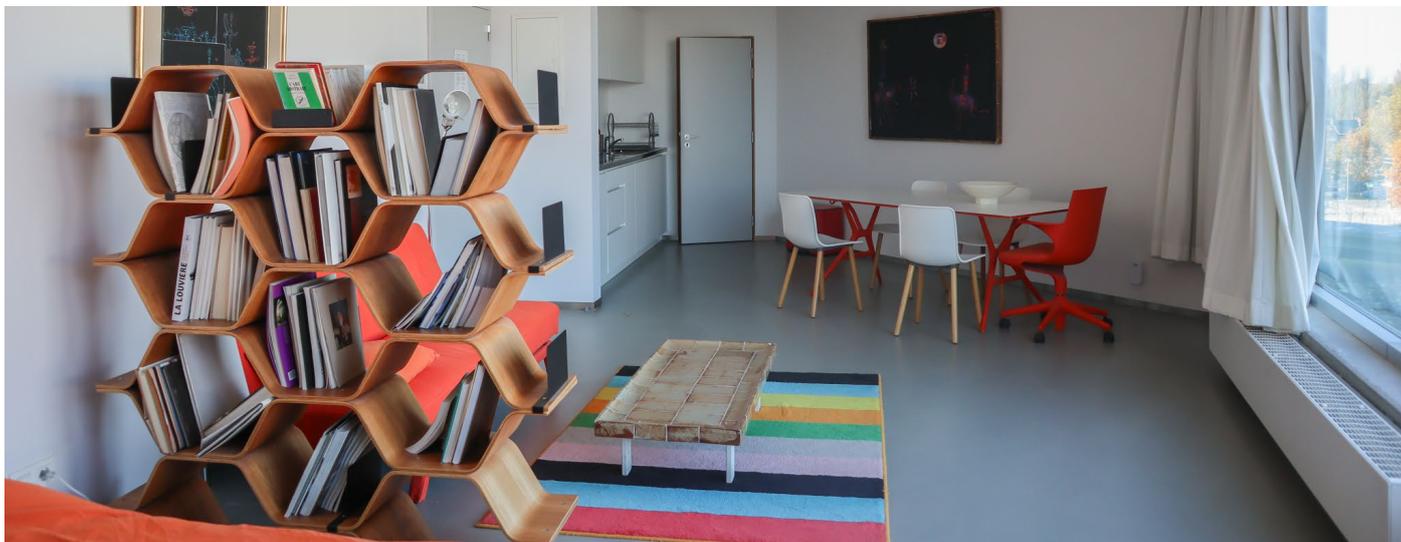
valeur : 250€/cuisson

autre

- matériel d'émaillage
- croûteuse, boudineuse
- possibilité de travailler le plâtre de moulage

HÉBERGEMENT

Keramis met gratuitement à disposition de l'artiste un studio comprenant une cuisine équipée et une salle de douche au sein du musée.



ACCÈS AU MUSÉE ET SON CENTRE DE DOCUMENTATION

Durant les heures d'ouverture du musée, l'artiste a accès gratuitement au musée et son centre de documentation.



BILAN ET RESTITUTION

En cours de projet, l'artiste s'engage à rencontrer les Ami-e-s de Keramis pour leur présenter son travail en cours (environ 1h30), à une date à déterminer avec le personnel de Keramis.

L'artiste s'engage à compléter un rapport illustré et documenté en fin de résidence.

Encadré par Keramis, le bilan de la résidence peut donner lieu à une forme de restitution adaptée au projet, afin de rendre compte du travail de recherche et du chemin artistique effectué en résidence.



Elisabeth Lincot, *Pajareando*, 2023-2024. Collection de l'artiste, réalisé dans l'atelier de Keramis.

MODALITÉS ET CONDITIONS GÉNÉRALES

- **Durée** : 50 jours
- **Période** : la résidence doit être effectuée entre septembre 2025 et mars 2026. Cette période de 50 jours peut être continue ou fractionnée ; ces temps de travail sont à déterminer avec le personnel de Keramis.
- **Frais de production** : Keramis octroi un budget de **1 000€ TTC** pour l'acquisition de matériel et de matières premières nécessaires à la réalisation des œuvres. Keramis met à disposition un volume de grès de **150kg** (ou équivalent) et la valeur de **500€** de location de four.
- **Frais de restauration** : Keramis prend en charge un per diem de 20€/jour pour un maximum de 50 jours (soit **1 000€** au total) + l'artiste bénéficie d'une réduction de 50% à la cafétéria du musée.
- **Frais de transports/déplacements** : Les frais de déplacements de l'artiste et des œuvres sont à charge de l'artiste.

JURY ET CRITÈRES DE SÉLECTION

PRÉSÉLECTION

L'équipe de Keramis opère une pré-sélection des dossiers. Les candidat·es présélectionné·es seront invité·es à exposer une œuvre figurant dans leur dossier. L'exposition se tiendra du 12 avril au 24 août 2025 et Keramis en assure pleinement le commissariat. Chaque candidat·e présélectionné·e perçoit un défraiement de 100 € TTC et sera tenu d'effectuer le transport, le montage et le démontage de son œuvre.

LAURÉAT·E

La lauréate ou le lauréat du *Prix Résidence Jeune Création Céramique en Fédération Wallonie-Bruxelles 2025* sera sélectionné·e par un jury, composé d'expert·es invité·es spécialisé·es en art contemporain et de représentant·es de Keramis. Ce jury choisit la lauréate ou le lauréat parmi les artistes présélectionné·es, sur base de leur dossier et de leur œuvre exposée, selon les critères suivants :

- l'originalité et la qualité artistique du projet de résidence
- la pertinence du projet de résidence dans le lieu
- l'esprit d'ouverture et l'inventivité dans l'usage du médium céramique

AGENDA

- **31 janvier 2025 à minuit** : clôture de la remise des candidatures
- **21 février 2025** : annonce des pré-sélections par mail
- **12 avril au 24 août 2025** : exposition à Keramis des candidat·es présélectionné·es
- **11 avril 2025 – 19h** : proclamation de la lauréate ou du lauréat du *Prix Résidence Jeune Création Céramique en Fédération Wallonie-Bruxelles 2025*, à l'occasion du vernissage de l'exposition "Aimer, Collectionner... La céramique contemporaine". La décision sera également communiquée par mail.

CONDITIONS D'ADMISSION

- attester d'une expérience de base en céramique
- avoir entre 21 et 45 ans au 31 janvier 2025
- être né·e ou domicilié·e en Fédération Wallonie-Bruxelles OU être étudiant·e ou diplômé·e d'une école supérieure des arts de la Fédération Wallonie-Bruxelles

DOSSIER DE CANDIDATURES ET PIÈCES À FOURNIR

L'inscription au *Prix Résidence Jeune Création Céramique en Fédération Wallonie-Bruxelles 2025* se fait via le formulaire accessible à l'adresse <https://forms.gle/VXb4jKK1BK36SFrq9> jusqu'au 31 janvier 2025 à minuit. Une seule inscription par candidat·e est autorisée. La participation au concours est gratuite. Seules les inscriptions en ligne seront prises en compte. Tout dossier incomplet ne sera pas étudié par le jury. Aucun envoi complémentaire ne sera accepté.

Aucun thème n'est imposé. Tous les moyens d'expression plastique sont admis, néanmoins le projet réalisé doit utiliser principalement le médium céramique.

Tout dossier devra comporter :

- un curriculum vitae à jour où figurent les coordonnées et liens internet (site, blog, instagram, etc)
- une présentation de maximum 2 000 signes de la démarche artistique globale
- une note d'intention de maximum 3 000 signes décrivant le projet à réaliser et sa pertinence dans le lieu. Merci d'y préciser les conditions de réalisation technique et logistique du projet et les aides techniques attendues.
- des visuels de 5 œuvres (ne pouvant pas excéder 10 Mo au total) pouvant être exposées durant toute la période susmentionnée, en cas de pré-sélection de la candidature.
- si d'autres résidences ont déjà été effectuées, en dresser la liste.

UN DOUTE, UNE PRECISION, UNE QUESTION...

Contactez **Gaëlle Caplet**, céramiste technicienne
atelier@keramis.be // +32 64 23 60 76
présente les lundis, jeudis et vendredis

Keramis, Centre de la céramique de la FWB
Place des Fours-Bouteilles 1,
7100 La Louvière, Belgique

064 23 60 70

www.keramis.be

 Keramis

 @keramis

soumettre une candidature

